



## Algérie

Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

### Données générales

**Superficie** : 2 381 741 km<sup>2</sup>, dont 85 % de désert (2<sup>e</sup> plus grand pays d'Afrique).

**Capitale** : Alger (4,4 M d'habitants dans le Grand Alger).

**Principales autres villes** : Oran, Constantine, Annaba.

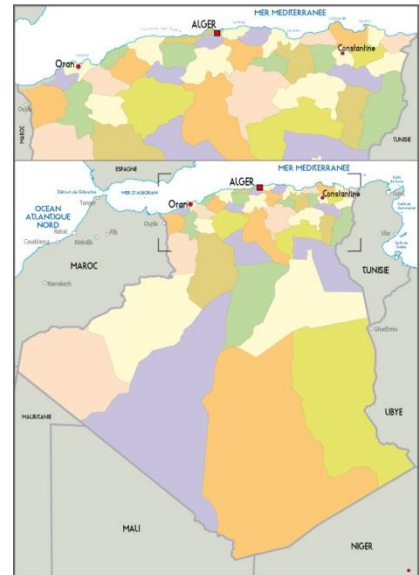
**Monnaie** : Dinar algérien (1 EUR = 96,67 DZD).

**Langue** : arabe (langue officielle, 80 % d'arabophones), berbère et français (langues parlées). Le français est largement utilisé dans les milieux d'affaires.

**Population** : 36,3 M d'habitants.

**Démographie** : Taux de croissance annuel de la population proche de 1,5 %. 48 % des Algériens ont moins de 19 ans.

**Infrastructures** : Relativement satisfaisantes au niveau des réseaux ferroviaires et routiers (construction de l'autoroute Est-Ouest reliant Tlemcen à Annaba, soit 1 216 km). Nombreux projets structurants sont en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire.



Source : « GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

### Données politiques

#### Type de régime :

République démocratique et populaire régie par sa cinquième constitution. Le Président de la République est élu au suffrage universel pour cinq ans et désigne le Chef du gouvernement.

#### Les principaux dirigeants :

Les dernières élections présidentielles ont été remportées par Abdelaziz BOUTEFLIKA le 8 avril 2009, lequel effectue ainsi son troisième mandat consécutif à la tête de la République démocratique et populaire algérienne. Conformément à la constitution, les prochaines élections auront lieu en 2014.

**Président de la République** : Abdelaziz BOUTEFLIKA, réélu le jeudi 8 avril 2009 au premier tour de l'élection présidentielle algérienne avec 83,49 % des voix pour un mandat de cinq ans.

**Premier ministre** : Ahmed OUYAHIA, reconduit Chef du gouvernement algérien, pour la quatrième fois, à la suite de l'élection présidentielle d'avril 2009.

**Pouvoir exécutif** : Il est essentiellement détenu par le Président de la République et, dans une moindre mesure, par le conseil constitutionnel qui veille à la constitutionnalité des lois.



**Pouvoir législatif :** Il est détenu par le Parlement constitué de deux chambres : l'Assemblée populaire nationale (APN) composée de 389 membres élus au suffrage universel pour cinq ans, et le Conseil de la Nation (Sénat) constitué de 144 membres nommés sur quota présidentiel.

## Données économiques en 2010

### État des lieux du commerce extérieur

Indicateurs	Pays	France
PIB	158,6 Mds USD	2 676 Mds USD
Dettes publiques brutes en % du PIB	10,3 %	85 %
PIB par habitant	4 389 USD	32 600 USD
Taux de croissance	3,3 %	1,5 %
Taux d'inflation	4,3 %	0,9 %
Taux de chômage (*)	10 %	9,3 %

Source : France : INSEE / Algérie : FMI & \* ONS

### Situation économique et financière du pays

Depuis 2000, l'Algérie a connu une situation économique exceptionnelle tant sur le plan interne que sur le plan externe grâce à une conjoncture pétrolière favorable.

Le PIB nominal de l'Algérie a connu une nette progression depuis ces dernières années, il a presque triplé entre 2002 et 2010 en passant de 57 à 159 Mds USD. Les variables externes ont été dopées par l'envolée du cours des hydrocarbures, avec un excédent commercial record en 2008, avoisinant les 38 Mds USD, soit une progression de 16 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation, essentiellement due à la hausse continue des cours du pétrole depuis 2004, a procuré à l'Algérie une aisance financière confortable. Cet afflux de devises permet au pays de financer ses importations, d'opérer une gestion volontariste de la dette publique avec un remboursement anticipé de la dette vis-à-vis des Clubs de Paris (États) et de Londres (Banques), et d'accumuler un niveau de réserves de change sans précédent, atteignant plus de 155 Mds USD en 2010, selon le ministère des Finances algérien.

Fortement dépendante de la manne pétrolière qui représente près de 97 % des exportations, entre 65 et 80 % des recettes fiscales et environ 50 % du PIB, l'économie algérienne demeure vulnérable. Elle demeure peu diversifiée et ne dispose pas de secteur de production-phare susceptible de prendre le relais des hydrocarbures. Force est de constater que l'Algérie est dépendante des importations sur certains produits stratégiques à l'image des céréales. Ainsi il apparaît que le solde de la balance commerciale hors hydrocarbures de l'Algérie est fortement négatif (- 38 Mds USD en 2009). De plus, la baisse du cours des hydrocarbures suite à la crise financière mondiale fin 2008, et la hausse continue des importations ont menacé l'équilibre de la balance commerciale de l'Algérie, comme en témoignent la chute de près de 43 % de la valeur globale des exportations qui s'établissent à 44,9 Mds USD en 2009.

Cette même année, les autorités du pays ont conduit une politique visant à mieux réguler le commerce extérieur et maîtriser les importations. Ces mesures ont certes alourdi les opérations commerciales avec l'étranger mais correspondent à une volonté de développer la production nationale. De plus, l'économie algérienne a bien résisté à la crise internationale en s'appuyant sur la relative fermeture du secteur financier et sur les excédents accumulés ces dernières années.

En 2010, la tendance à l'embellie de l'économie algérienne s'est confirmée avec une hausse des exportations, grâce notamment à la bonne tenue du prix du brut en valeur, et des importations, en dépit de l'application de mesures coercitives. L'Algérie affiche donc un excédent commercial de 16,5 Mds USD en 2010 et un taux de croissance hors hydrocarbures de 5,3 % soutenu par la poursuite des programmes d'investissements publics jusqu'en 2014.



## Politiques fiscale et économique du pays

Grâce à une conjoncture pétrolière favorable, les autorités algériennes ont décidé de mettre en œuvre une politique budgétaire expansionniste visant à soutenir l'investissement. Après le Plan complémentaire de soutien à la croissance (PCSC) qui allouait une enveloppe de 155 Mds USD, sur la période 2005-2009 pour le développement du réseau d'infrastructures et la diversification de l'économie, le Gouvernement a adopté le plan quinquennal pour la période 2010-2014. Ce nouveau programme d'investissement public représente un budget record de 286 Mds USD destiné à parachever les grands projets non terminés du dernier plan (équivalent à 130 Mds USD), notamment dans les secteurs de l'eau et du transport ferroviaire et routier. L'enveloppe supplémentaire d'un montant de 156 Mds USD servira à financer de nouveaux projets majeurs.

Soucieuses de protéger l'économie, les autorités algériennes ont récemment adopté une série de mesures afin d'une part réduire la hausse considérable des importations et d'autre part promouvoir la production nationale. Dès la fin 2008, les services du Premier ministre avaient annoncé un encadrement plus strict des activités des investisseurs et des importateurs étrangers.

La loi de finances complémentaire (LFC) adoptée en 2009 a confirmé cette orientation en appliquant de nouvelles mesures dont les principales sont :

- Obligation de participation nationale : le capital des sociétés importatrices doit être détenu à 30 % au moins par un partenaire local (article 58). Cette mesure, non rétroactive, est applicable aux sociétés qui importent des matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état.
- Obligation de recourir au crédit documentaire pour le financement des importations d'un montant supérieur à 100 000 DZD (1 000 EUR). Cette obligation ne concernant que les importations à destination des opérateurs économiques de droit privé, les administrations et entités publiques (hors entreprises publiques de droit privé) sont exclues du champ d'application (article 69)
- Obligations d'identification et de contrôle accrues : nouvel identifiant fiscal (NIF) obligatoire, création d'un fichier des importateurs en infraction avec le fisc ou les douanes, certificat d'origine et de qualité des marchandises importées délivrés par des organismes tiers.
- Suppression du crédit à la consommation, mais maintien du crédit immobilier (article 75).
- Restrictions diverses : interdiction d'importer les médicaments fabriqués en Algérie, limitation de l'accès aux ports, procédures de dédouanement plus compliqués. De plus, l'article 50 de la LFC interdit l'importation des biens d'équipement d'occasion, ainsi que des pièces de rechange.

Des mesures visant à réduire les sorties de capitaux et à mieux contrôler les sociétés étrangères ont été intégrées dans la LFC 2009. L'article 58 précise qu'un minimum de 51 % du capital d'une entreprise étrangère industrielle ou prestataire de services, souhaitant s'implanter en Algérie devra être détenu par une personne physique de nationalité algérienne et/ou une personne morale dont les actionnaires sont Algériens. L'exigence de l'actionnariat national résident majoritaire ne comporte pas d'effet rétroactif. Tout projet d'investissement étranger (direct ou en partenariat) doit être soumis à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement (CNI) et devra être financé uniquement par emprunt en monnaie locale. À noter l'obligation pour tout investissement direct ou en partenariat, de dégager une balance en devises excédentaires au profit de l'Algérie. Cette nouvelle disposition a fait l'objet d'un règlement de la Banque d'Algérie publié au Journal officiel de la République algérienne (JORA n° 76 du 29 décembre 2009). Par ailleurs, en vertu de l'article 62, l'État et les entreprises publiques disposent désormais d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers.

Enfin, une nouvelle réglementation relative au code des marchés publics s'applique et accorde une marge de préférence de 25 % aux soumissionnaires de nationalité algérienne depuis juillet 2010.

En 2010, la nouvelle loi de finances complémentaire a confirmé cette tendance à la consolidation du patriotisme économique et renforce le droit de préemption de l'État. Les soumissionnaires des contrats de marchés publics peuvent, en effet, être contraints à investir dans le cadre d'un partenariat avec une entreprise de droit algérien, avec un capital à majorité algérienne.



De même elle oblige la mise en conformité avec les règles de répartition du capital (30/70 ou 49/51) lors de la modification du registre du commerce, sous réserve de quatre exceptions. Enfin, deux assouplissements modestes ont été apportés, notamment la possibilité d'importer hors Credoc des intrants industriels de production (dans la limite de 40 000 EUR/an) et l'autorisation de dédouanement à l'importation de chaînes de production rénovées (donc d'occasion) sur autorisation des services habilités du ministère de l'Industrie.

## Accords politiques, juridiques et multilatéraux

Dès son indépendance, l'Algérie a affirmé son engagement sur la scène internationale en intégrant l'Organisation des Nations unies (ONU) et la Ligue arabe (LA) en 1962, puis la Banque mondiale l'année suivante. La République algérienne démocratique et populaire est également membre de l'Union africaine et de l'Union du Maghreb arabe, organisation économique formée par les cinq pays du Grand Maghreb. Par ailleurs, l'Algérie est l'un des membres fondateurs du processus euro-méditerranéen de Barcelone lancé les 27 et 28 novembre 1995. Ossature de la future zone de libre-échange euro-méditerranéenne, le processus a été ratifié par 27 États des deux côtés de la Méditerranée. Dans le prolongement des accords de Barcelone, l'Algérie a également rejoint l'Union pour la Méditerranée (UPM) le 13 juillet 2008, sous l'impulsion de la France et de l'Égypte.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2005, l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne est entré en vigueur. Visant à établir une zone de libre-échange à l'horizon 2017, cet accord d'association doit mettre en œuvre un processus progressif de démantèlement des barrières douanières. Il permet une meilleure accessibilité aux marchés des deux côtés de la Méditerranée.

L'Algérie est également membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la Zone arabe de libre-échange (ZALE) ayant pour optique la facilitation et le développement des échanges commerciaux entre les États arabes. Néanmoins, des négociations sont en cours pour exclure des avantages douaniers une liste de 1644 produits de l'industrie agroalimentaire, des produits agricoles, de textile, papier carton et l'électroménager des pays membres de la ZALE.

Enfin, l'Algérie est candidate à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis plus de 20 ans.

## Commerce extérieur

**Importations en 2010 :** 40,2 Mds USD (dont 50,9 % en provenance de l'UE)

**Exportations en 2010 :** 56,7 Mds USD (dont 49,3 % en direction de l'UE)

**Part de marché de la France dans les importations du pays en 2010 :** 15,1 % des importations

## État des lieux du commerce extérieur

Le commerce extérieur de l'Algérie est caractérisé par l'importante manne financière générée par les exportations d'hydrocarbures, lesquelles représentent près de 97 % des exportations. Pour l'année 2010, les exportations étaient en croissance en grande partie due à la hausse du cours du baril (+ 28 % en 2010) permettant ainsi à l'Algérie d'afficher un excédent de la balance commerciale de 16,45 Mds USD en 2010, contre 5,9 Mds l'année passée.

### Les exportations algériennes

Elles demeurent fortement constituées par les hydrocarbures. En 2010, elles ont atteint 56,7 Mds USD, contre 45,2 Mds en 2009 soit une hausse de 25 %. Les exportations hors hydrocarbures demeurent toujours marginales (2,86 % du montant global des exportations en 2010) et sont évaluées à 1,62 Md USD contre 1,05 Md USD en 2009 soit une hausse de 52 %. Elles sont majoritairement dominées par les huiles et autres produits provenant de la



distillation du pétrole (+ 66,4 %) et les produits alimentaires en majorité du sucre de canne (14,3 % du total hors hydrocarbures).

## Les importations algériennes

Elles sont évaluées à 40,2 Mds USD en 2010, en hausse de 2,34 % en glissement annuel. Cette hausse est venue contredire l'objectif du gouvernement de réduire la facture des importations de 3 % en 2010 (loi de finances 2010). Cette hausse est justifiée par le poids prépondérant (plus des deux tiers) dans la structure des importations algériennes des biens intermédiaires, et surtout des biens d'équipement (+ 3,2 % et + 3,5 % en glissement annuel). Ces derniers constituent le premier poste d'importation avec 39 % du total et plus de 15,9 Mds USD. Ils sont composés principalement par les véhicules de transport des personnes et marchandises (cars et camions), les turbines et turboréacteurs, les pompes et articles de robinetterie et les transformateurs électriques. En deuxième position, les biens intermédiaires, destinés au fonctionnement de l'outil de production, représentent 31 % des importations. Ils sont constitués principalement par les tubes et tuyaux, les matériaux de construction (ronds à béton, bois, barres de fer) et les huiles destinées aux industries alimentaires. Enfin, le tiers restant est constitué de biens alimentaires (15 %) et de biens de consommation non alimentaires (15 %). Les biens alimentaires ont enregistré une augmentation de 2,8 %. L'inflexion à la hausse des prix des matières premières agricoles a contribué à ce résultat. Les principaux postes d'importation sont : les céréales, semoule, farine (33 % du total du groupe biens alimentaires), le lait et les produits laitiers (16,5 % ; + 15,1 %), le sucre et sucreries (11,3 % ; + 19,3 %). Enfin, les importations de biens de consommation non alimentaires ont représenté 14,9 % et un montant de 6 Mds USD. La légère diminution en glissement annuel de 2,6 % est provoquée par le recul important de deux postes : les médicaments (- 4,7 %, mesures restrictives à l'importation) et les véhicules automobiles (- 4,5 %, suppression du crédit à la consommation).

## L'Union européenne est le premier partenaire commercial de l'Algérie

Les pays de l'Union européenne sont toujours les principaux partenaires de l'Algérie en 2010 avec 50,9 % des importations algériennes et 49,3 % de ses exportations. Les importations de l'Algérie en provenance de l'UE ont toutefois diminué de 1,4 % en 2010 à 20,5 Mds USD, tandis que les exportations de l'Algérie, portées par la hausse du prix du brut ont augmenté de 20,5 % à 22,7 Mds USD. Les pays de l'OCDE (hors UE) viennent en deuxième position avec une part de 16,3 % des importations qui demeurent stables (6,5 Mds USD) et une forte hausse des exportations algériennes évaluées à 20,2 Mds USD absorbées majoritairement par les États-Unis. Les échanges avec les pays de l'Asie affichent une nette augmentation de 13,5 % passant ainsi de 10,8 Mds USD à 12,3 Mds USD en 2010. Enfin, les échanges avec les pays arabes (hors UMA) ont enregistré une hausse appréciable + 16,2 % en glissement annuel, soit un montant de 1,9 Md USD, conséquence de l'entrée effective de l'Algérie dans la Zone arabe de libre-échange (ZALE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## Commerce bilatéral : l'Algérie est un partenaire commercial de premier plan pour la France

Premier partenaire commercial de la France sur le continent africain, l'Algérie demeure un partenaire de premier plan. Elle maintient en 2010 sa position de 3<sup>e</sup> marché pour les exportations françaises hors pays de l'OCDE, après la Chine et la Russie et devant la Turquie. L'Algérie a été, en 2010, le 14<sup>e</sup> client de la France (perdant deux places par rapport à 2009) et le 37<sup>e</sup> fournisseur.

Les échanges entre la France et l'Algérie avoisinaient à peine 3 Mds EUR en 1996. Ils ont plus que doublé en dix ans et plus que triplé en douze ans. Atteignant un pic à 8 Mds EUR en 2005 et 2006, ils ont légèrement diminué en 2007, à 7,3 Mds EUR, du fait de la baisse des importations pour remonter en 2008 (+ 41 %) au dessus du seuil des 10 Mds EUR (10,3 Mds). En comparaison avec un montant total de 7,55 Mds EUR, l'année 2010, comme 2009 est en retrait : les importations (2,75 Mds EUR) ont accusé une baisse de 17,2 % en valeur. Les exportations ont atteint 5,2 Mds EUR enregistrant une hausse de 4,5 % en glissement annuel. Les mesures mises en places par le gouvernement algérien, dès décembre 2008, ont eu un effet modéré sur les exportations françaises. Ainsi le solde commercial dégagé en 2010 est à niveau record de 2,9 Mds EUR soit une hausse de 32 %.

**Les importations françaises** en provenance de l'Algérie sont composées à hauteur de 95,2 % par les hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets (82,2 %) suivis par les produits pétroliers

raffinés et coke (13 %). Elles ont connu une baisse de plus de 43 % en 2009 par rapport à 2008, et de 17,2 % en 2010 due, notamment, au ralentissement économique de l'activité en France qui a pesé sur ses importations d'hydrocarbures en volume. La baisse a sans doute plus porté sur le pétrole brut, les achats de gaz reposant pour une bonne part sur des contrats à long terme.

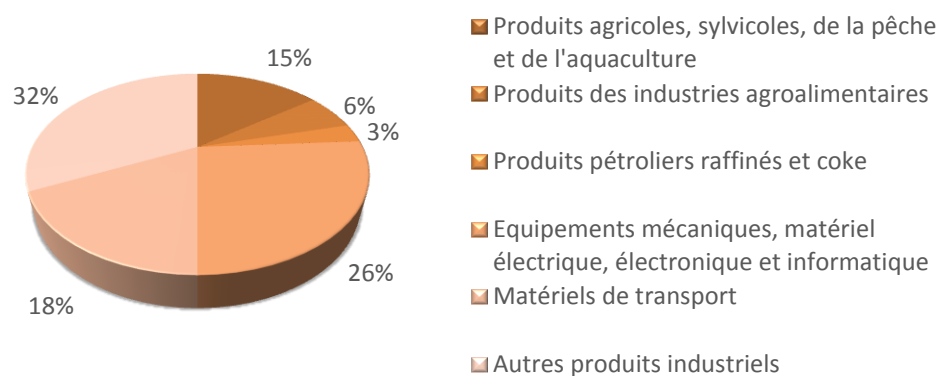
**Les exportations françaises** ont augmenté de 4,5 % en 2010 avec un second semestre plus actif que le premier. Alors que toutes les régions du monde ont participé à la reprise des échanges, les exportations françaises vers l'Algérie ont été un peu moins dynamiques en 2010. Elles ont crû trois fois moins que les exportations de la France vers l'ensemble du monde. Les exportations françaises ont connu une reprise moins forte, post-crise, mais elles avaient beaucoup mieux résisté en 2009. Cette tendance s'explique en partie par la mise en place d'une nouvelle législation contraignant les importations algériennes.

Les biens d'équipements, en chute de 3 %, restent la catégorie en tête des exportations françaises vers l'Algérie, avec 1,34 Md EUR, constitués principalement d'équipements mécaniques et d'équipements électriques et électroniques.

Les produits agricoles et de l'industrie agroalimentaire arrivent en deuxième position avec 1,09 Md EUR, avec une augmentation très forte des produits des industries agroalimentaires (+ 23,2 %), liée à la hausse spectaculaire depuis 2009 des cours des denrées alimentaires. Les causes de cette flambée sont multiples : mauvaises récoltes en Europe et États-Unis, report de la liquidité mondiale vers les matières premières et spéculation.

Au sein du classement sectoriel fin (CPF4) de nos exportations, les céréales, avec 686 M EUR (1,3 %), se trouvent en tête. Immédiatement derrière se rangent les préparations pharmaceutiques (658 M EUR, + 7,4 %) et les véhicules automobiles (650 M EUR, + 0,1 %). Les quinze premiers postes d'exportation du classement sectoriel fin dont les 10 premiers sont supérieurs à 100 M EUR, ont représenté en 2010 près de la moitié de nos exportations (53 %).

**Exportations vers Algérie**  
**Ventilation des importations de l'Algérie en provenance de France en 2010**



Pour les exportateurs français, le marché algérien a été plus résistant à la crise que le reste du monde et les grands pays émergents malgré un contexte réglementaire qui s'est fortement détérioré en cours d'année. Les exportations de la France vers l'Algérie ont diminué deux fois moins que les exportations de la France vers l'ensemble du monde et trois fois moins que vers la Russie, le Brésil et l'Inde.

En 2010, après 8 années de recul consécutif, la France conserve sa position de *leader* avec une part de marché stabilisée à 15,1 %. Elle y exporte 1,4 fois plus que la Chine (11 %) et 1,6 fois plus que l'Italie (9,7 %) respectivement deuxième et troisième fournisseurs. Elle est néanmoins concurrencée, depuis 2001, par l'arrivée progressive des pays émergents sur le marché algérien (Chine, Corée du Sud, Turquie, Brésil, Égypte). La montée en puissance de la Chine continentale sur la dernière décennie est remarquable, même si elle connaît une stabilisation. Passée en 2<sup>e</sup> fournisseur, la Chine reste à 4 points de part de marché derrière la France.

## Part de marché des 10 premiers clients de l'Algérie dans la structure de ses exportations en 2010

	En valeur (MUSD)	En % du total	Tendance
États-Unis	13 690	24,2	↑
Italie	6 393	11,3	↓
Espagne	6 012	10,6	↓
France	4 523	7,9	↓↓
Pays-Bas	3 502	6,2	=
Canada	3 129	5,5	↑
Turquie	2 463	4,4	↓
Belgique	1 864	3,3	↑
Brésil	1 786	3,1	=
Inde	1 444	2,6	↑↑

Source : Statistiques douanières, CNIS

## Part de marché des 10 premiers fournisseurs de l'Algérie dans la structure de ses importations en 2010

	En valeur (MUSD)	En % du total	Tendance
France	6 060	15,1	↓
Chine	4 414	11	↓↓
Italie	3 896	9,7	↑
Espagne	2 627	6,5	↓↓
Allemagne	2 345	5,8	↓↓
États-Unis	2 148	5,3	↑
Corée du Sud	1 954	4,8	↑↑
Turquie	1 516	3,8	↓↓
Japon	1 507	3,7	↑↑
Argentine	1 210	3	↑↑

## Les secteurs porteurs et la présence française

Secteurs	Poids de l'offre française
1 Produits agroalimentaires (5,8 Mds USD d'importations)	25,0 %
2 Machines électriques et engins mécaniques (10,6 Mds USD d'importations)	16,0 %
3 Véhicules de tourisme (1,5 Md USD d'importations)	11,6 %
4 Produits pharmaceutiques (1,5 Md USD d'importations)	40 %
5 Véhicules et matériels pour voies ferrées (426 M USD d'importations)	12,8 %

Source : Statistiques douanières

Avec une population de 36,3 M d'habitants et un statut de pays émergent, l'économie algérienne représente un potentiel de développement important dans de nombreux secteurs d'activités, et ce en dépit des récentes mesures mises en place par le gouvernement algérien. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne constitue une porte ouverte pour les sociétés hexagonales aspirant à travailler en Algérie.

L'Algérie s'impose comme le principal importateur de denrées agroalimentaires du continent africain. Cette situation s'explique par un niveau de dépendance extérieure très important : 100 % pour le sucre, 95 % pour l'huile, 90 % pour les viandes blanches, 85 % pour les légumes secs, 70 % pour les céréales, 57 % sur le lait, 18 % sur les viandes rouges et 11 % pour les poissons. Le secteur agroalimentaire occupe une forte proportion dans la structure des importations algériennes (15 %), avec un volume de 5,8 Mds USD pour l'année 2009, en baisse de 25 % par rapport à l'année 2008, qui avait affiché une hausse spectaculaire de 55 % par rapport à 2007. Ces fluctuations témoignent d'une dépendance en matières premières et des cours mondiaux, notamment en ce qui concerne le blé et le lait qui sont parmi les premières positions dans les importations du pays et parmi les premiers postes d'exportations hexagonales vers l'Algérie. De nombreuses opportunités sont à saisir pour les sociétés françaises d'un secteur qui amorce une mutation avec l'avènement de la grande distribution, la privatisation des terres agricoles et le développement des infrastructures.

En matière de biens d'équipements industriels, la demande algérienne est croissante portée par les grands projets du nouveau quinquennat. Les importations de machines électriques et engins mécaniques constituent une part importante et se maintiennent en hausse. Les produits et matériels pour le BTP, la construction mais aussi l'ingénierie française sont demandées. Par ailleurs, le fort rythme d'accroissement du parc automobile algérien constaté depuis 2001, a été ralenti suite, notamment, à la suppression en 2009 du crédit à la



consommation. L'âge moyen encore élevé du parc est pour bonne part à l'origine du dynamisme du marché de la pièce de rechange importée et de la 2<sup>e</sup> monte en Algérie, qui procure de belles opportunités pour les entreprises françaises.

L'Algérie est un pays traditionnellement très médicalisé et représente un fort potentiel pour l'industrie pharmaceutique française. Le marché algérien du médicament est estimé actuellement à 2,5 Mds USD. Il a enregistré, en 2010, une croissance de l'ordre de 0,13 Md USD par rapport à 2009. La dépense moyenne par an et par habitant s'élève à 55 USD. Rapportée en « unités vente » (UV), la consommation de médicaments se situe aux alentours de 700 M d'UV soit 1,8 UV par habitant par mois. La France est le 1<sup>er</sup> fournisseur de l'Algérie, elle a exporté vers l'Algérie environ 460 M EUR de produits pharmaceutiques en 2009 (chapitre 30 du tarif douanier), ce qui représente environ 40 % de parts de marché.

Enfin, un montant élevé d'investissement est consacré au développement du secteur des transports urbains et ferroviaires à l'horizon 2014. Les réalisations de tramways, de métros et les travaux d'extension et de modernisation du réseau ferroviaire vont fournir de nouvelles opportunités pour l'ingénierie et les fournisseurs de produits, de systèmes et de matériels roulants français, traditionnellement bien positionnés.

## Les investissements

### Les investissements

Sur la période 1998-2007, l'Algérie a reçu près de 9 Mds USD d'investissements directs étrangers en termes de flux cumulés, provenant majoritairement des États-Unis à la première place, devant la France puis l'Espagne et l'Égypte pratiquement à égalité. Les quatre grands investisseurs traditionnels d'IDE ont fourni, à eux seuls, près de 60 % de la totalité des flux entrants entre 1998 et 2008.

La croissance observée depuis 2003 en termes d'IDE entrants en Algérie s'est accélérée en 2006. En 2007, la tendance s'est ralentie, plafonnant à 1,7 Md USD. Le flux d'IDE entrants reste toutefois modéré une fois rapporté au PIB (1,5 %) et comparé aux performances des pays de la région : en Égypte, au Maroc et en Tunisie, les IDE atteignent respectivement 11 Mds USD (9 % du PIB), 4,5 Mds USD au Maroc (6 %) et 1,7 Md USD en Tunisie (5 %) en 2007.

Les flux d'IDE français à destination de l'Algérie ont atteint respectivement 303 M et 308 M USD en 2008 et 2009, après une baisse en 2007 (- 22 %) qui avait suivi une hausse de 140 % en 2006.

Parmi les quatre grands investisseurs traditionnels en Algérie, la France est le seul pays dont les investissements ne sont pas concentrés dans un ou deux secteurs à forte valeur ajoutée, tels que l'exploitation des hydrocarbures, les télécommunications ou encore le BTP. La France constitue ainsi de loin le premier investisseur hors hydrocarbures en Algérie et nos entreprises participent ainsi à la diversification et à la mise à niveau de l'économie algérienne.

La présence française en Algérie est constituée d'environ 430 entreprises significatives recensées. Elles emploient près de 35 000 emplois directs et 100 000 indirects, soit 2,5 fois plus qu'il y a quatre ans. Les entreprises françaises implantées en Algérie sont des entreprises citoyennes : elles réinvestissent en moyenne plus de 80 % de leurs bénéfices. Les efforts de formation et de transferts de savoir-faire des sociétés françaises en Algérie ont été multipliés par cinq depuis 2005 : 400 000 hommes/jours de formation en 2009.

Enfin, un grand nombre de transferts de technologies ont été opérés par les sociétés en Algérie des secteurs suivants : contrôle qualité, audit sécurité, sécurisation des procédures, certification environnementales, solutions innovantes, centres d'appels, traitements informatisés à distance, technologies avancées...

## Environnement des affaires et conseils pratiques

### Moyens de paiement

Pour l'essentiel, les paiements internationaux sont réalisés en euros (EUR) et en dollars (USD). La principale raison est le poids de l'Europe parmi les fournisseurs de l'Algérie, le continent européen assurant 53 % des importations algériennes en 2009. De plus, le dinar algérien (DZD) n'est que partiellement convertible dans le cadre des opérations de commerce extérieur.

La loi de finances complémentaire 2009 (LFC 2009) a instauré le crédit documentaire comme moyen de paiement exclusif des importations de plus de 100 000 DZD (FOB) pour toutes les entreprises de droit privé. Cette obligation a été assouplie en 2010 pour les intrants industriels de production qui sont exemptés de ce moyen de paiement dans la limite de 2 M de dinars une fois par an et par entreprise, soit 20 000 EUR.

Le système de paiement algérien se caractérise donc par une faible utilisation des moyens scripturaux, une amélioration constante des délais de recouvrement mais la persistance d'incidents de paiement. Quel que soit le mode de paiement retenu, toutes les opérations d'importation ou d'exportation doivent être domiciliées auprès d'une banque.

### La pratique des affaires

La langue française constitue un avantage important pour les entreprises françaises souhaitant opérer sur le marché algérien. Il est recommandé une certaine vigilance quant à l'interprétation du langage, les expressions et termes employés par les partenaires n'auront pas nécessairement la même signification pour les deux parties. Comme dans tous les pays « méditerranéens », les relations d'affaires en Algérie sont intimement liées au degré de convivialité qui peut s'installer dans les relations « extra-professionnelles ». L'affectif est une composante essentielle dans la culture algérienne et les relations d'affaires ne sauraient y déroger.

Force est de constater que les produits français bénéficient d'une image privilégiée auprès des Algériens en raison de la proximité culturelle et géographique, et de la réputation d'expertise française.

Il est à noter que le week-end algérien s'étale, depuis le 14 août 2009, du vendredi au samedi (et non plus du jeudi au vendredi).

Sous certains aspects, l'Algérie est donc un marché d'approche facile de par sa proximité à la fois géographique, mais aussi linguistique avec la France. Les difficultés propres à un marché en transition y demeurent présentes, mais l'Algérie est aujourd'hui un marché concurrentiel.

UBIFRANCE et les Missions Economiques vous proposent quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes du réseau UBIFRANCE et les Missions Economiques.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

#### © 2010 – Ubifrance et les Missions Economiques.

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance et des Missions Economiques, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L.335-2 du code de la propriété intellectuelle.

#### Clause de non-responsabilité :

Ubifrance et les Missions Economiques ne peuvent en aucun cas être tenues pour responsables de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Ubifrance et les Missions Economiques ne sauraient en aucun cas être responsables d'éventuels changements.

**Auteur** : ME-Ubifrance en Algérie

**Adresse** : ME-Ubifrance en Algérie  
Ambassade de France en Algérie  
25, chemin A. Gadouche  
16035 Hydra- ALGER

**Rédigée par** : Antoine BEAULIEU  
[antoine.beaulieu@ubifrance.fr](mailto:antoine.beaulieu@ubifrance.fr)

**Revue par** : Alain BOUTEBEL  
[alain.boutebel@ubifrance.fr](mailto:alain.boutebel@ubifrance.fr)

ME-Ubifrance en Algérie et SER Alger

Version originale du : 12 juillet 2011

